

Un nombre croissant de nounous s'occupent des enfants qui ne vont pas encore à l'école. Très mal payé et peu reconnu, ce travail est accompli par des étrangères, souvent sans papiers

Incontournables mais exploitées

CAROLINE BRINER

Nounous ▶ De plus en plus de mères veulent et doivent travailler. Mais quand les places en crèche sont chères et insuffisantes, que leurs heures d'ouverture ne couvrent pas tous les besoins et que les grands-parents ne peuvent pas prendre la relève, vers qui se tourner? Des particuliers. En Suisse¹, 6% des enfants en âge préscolaire passent régulièrement du temps chez des accueillantes familiales (mamans de jour) et 5% sont gardés chez eux par des nounous ou, dans une moindre mesure, par des jeunes au pair et des baby-sitters. Ces taux atteignent respectivement 11% et 10% dans le canton de Genève, et 10% et 7,4% dans le canton de Vaud. Si les assistantes parentales doivent être agréées, les nounous ne sont pas soumises à autorisation. Elles sont donc à la fois peu surveillées et peu protégées. Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle concerne plusieurs milliers de personnes.

Droits bafoués

Sorties de l'ombre par l'opération Papyrus et plus récemment par le semi-confinement, les nounous bénéficient de droits, définis par le contrat-type de l'économie domestique entré en vigueur en 2011. Selon la version genevoise, la semaine de travail est de quarante-cinq heures, le salaire minimum d'une employée non qualifiée est de 3801 francs par mois (19,50 francs de l'heure), le revenu est majoré en cas de travail effectué le dimanche, les jours fériés ou la nuit, l'employée est payée à 80% de son salaire en cas de maladie (pour une durée variable selon la situation), elle est assurée contre les accidents, a droit à quatre ou cinq semaines de vacances payées et elle reçoit une fiche de salaire chaque mois. Par ailleurs, selon la loi sur les assurances sociales, elle doit être



Le cumul des tâches constitue un problème récurrent: il s'agit d'abord de garder les enfants puis aussi de faire le ménage. Ou inversement.
KEYSTONE PHOTO PRÉTEXTE

déclarée par son employeur, quel que soit son statut.

Ces dispositions sont assez élémentaires. Toutefois, à en croire les structures qui défendent les employés domestiques, elles sont rarement toutes respectées. La majorité des nounous ne disposent pas d'un contrat de travail écrit. Et s'il existe, les clauses ne reflètent pas forcément la réalité. Les salaires sont souvent inférieurs au minimum légal et peuvent tomber à 800 francs par mois pour un plein temps. Chargée de communication et de relations extérieures au Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI), Marianne Halle souligne que «les moins respectées au niveau salarial sont celles qui travaillent à domicile». Etant donné les tarifs, les nounous sont le plus souvent des sans-papiers.

Par ailleurs, les revenus sont généralement peu ou pas déclarés par les employeurs, ce qui freine l'accès aux assurances sociales. Les vacances et les arrêts maladie ne sont pas payés,



«La garde d'enfants n'est pas considérée comme un vrai travail»

Marianne Halle

s'ils sont octroyés. Autre problème récurrent: le cumul des tâches. Il s'agit d'abord de garder les enfants puis aussi de faire le ménage. Ou inversement. Enfin, la majorité de ces femmes ont plusieurs em-

ployeurs, ce qui complexifie la défense de leurs droits.

Méconnaissance, flegme ou malhonnêteté de la part des parents? «Les abus d'autorité conscients sont rares. En revanche, beaucoup de personnes croient que le travail domestique n'est pas soumis au droit du travail», regrette Clotilde Fischer, responsable projet à Chèques-emploi Vaud. Pour Marianne Halle, «cela vient du fait que la garde d'enfants n'est pas considérée comme un vrai travail», et ceci parce que cette tâche est «essentiellement assurée par des femmes». Ce problème concerne tout ce qui touche au *care*, qu'il s'agisse de s'occuper d'enfants, de personnes âgées ou de personnes dépendantes.

Concernant les salaires spécifiquement, certaines familles assurent ne pas pouvoir payer les charges sociales (15% du revenu en moyenne). D'autres affirment que même le salaire minimum leur est inaccessible. A tort ou à raison: «Certains

employeurs auraient largement les moyens, mais ils ne le font pas», déplore Marianne Halle.

Les situations les plus graves d'exploitation concernent les sans-papiers. Par crainte d'être expulsées de Suisse, ces salariées n'osent pas se plaindre, et encore moins porter plainte en cas de violences physiques ou psychiques. Au moins 35 000 employées domestiques² encourent ces risques en raison de cette extrême vulnérabilité.

Quelles solutions?

Pour déclarer leur nounou, les familles qui ne passent pas par une agence spécialisée (Pro Juventute, Priorité enfants, Kangourou Kids, etc.) peuvent se tourner vers les chèques-emploi cantonaux, qui s'occupent des charges sociales, des impôts, des allocations familiales, de la LPP, etc. Déclarés, ces frais pour garde d'enfants deviennent déductibles des impôts, rappelle Clotilde Fischer.

Parallèlement, il faut aussi informer les nounous des bien-

faits du filet social. En effet, quel que soit leur statut, elles seraient nombreuses à vouloir travailler au noir, par méfiance du système ou par mauvais calcul. Chèques-emploi Vaud organise des séances d'information pour changer les mentalités, en rappelant que l'assuré peut toucher sa retraite même s'il part vivre à l'étranger. De son côté, Miriam Schwab Ngamije, assistante sociale à la Fraternité du Centre social protestant (CSP) Vaud, souligne que «plus le salaire est bas, en particulier lorsqu'il est en dessous du minimum légal, moins l'employée est motivée à être déclarée».

Quant aux sans-papiers, que risquent-ils? Les caisses de compensation et les services fiscaux peuvent transmettre les données aux Offices de la population. Toutefois, il n'existe pas de véritable chasse aux sans-papiers dans les cantons de Genève et de Vaud car les autorités «savent que le secteur de l'économie domestique a besoin d'elles», constate Marianne Halle. Une plateforme Papyrus a été créée dans le canton de Vaud pour favoriser une procédure de régularisation comme à Genève.

Les nounous et les aides ménagères semblent constituer la contre-partie à l'insertion des mères dans le monde professionnel. Pourquoi, dès lors, ne pas changer la loi? «Dans l'idéal, il faudrait assouplir les conditions de régulation pour les personnes extra-européennes pour ce secteur car le besoin est avéré», abonde Clotilde Fischer. 1

¹OFS, données de 2018.

²«Les sans-papiers en Suisse en 2015», Secrétariat d'Etat aux migrations.



L'UNION FAIT LA FORCE

Créée en 2016, la Swiss Nanny Association (SNA) est l'unique association pour nounous de Suisse. Elle compte une centaine de membres, issues majoritairement d'Europe et des Philippines. Mises sur le carreau pendant le confinement, plusieurs nounous ont récemment rejoint l'association afin de mieux connaître leurs droits. En plus d'informer, la SNA collabore avec des agences de placement de nounous et offre des formations. Plusieurs de ses membres vivent séparés de leurs enfants. Un regroupement familial peut se faire en six mois mais les conditions des salaires et de logement étant élevées, l'opération peut être longue, voire impossible. CBR

Loin de son fils

Témoignage ▶ La majorité des nounous sont des femmes étrangères qui ont une expérience de maternité. Toutes ne vivent cependant pas en Suisse avec leurs enfants et se retrouvent donc dans la situation douloureuse de devoir garder ceux des autres sans avoir de contact régulier avec les leurs. Entretien avec Alma*, membre du comité de la Swiss Nanny Association (SNA), unique association pour nounous de Suisse.

Pouvez-vous nous raconter ce qui vous a amenée à devenir nounou en Suisse?

Alma*: Je suis arrivée en 2011 du Honduras, où je pratiquais le métier de psychologue. Je gagnais bien ma vie mais le père de mon fils est un policier lié à la mafia. J'ai reçu des menaces de mort et j'ai été kidnappée deux fois. Une cousine m'a conseillée de venir la rejoindre en Suisse. Je parlais déjà bien le français et l'anglais, cela m'a encouragée. J'ai décidé d'être nounou car ma spécialité ce sont les enfants de 0 à 5 ans. Mon diplôme n'est pas valable en Suisse.

Vous avez rejoint la Suisse sans votre fils, qui n'avait alors que 5 ans. Pourquoi?

Son père ne voulait pas me donner l'autorisation de le faire sortir du pays. Ce n'est pas parce qu'il aime particulièrement son fils (il ne l'a vu que trois fois en cinq ans). C'était un jeu de pouvoir avec moi.

Comment avez-vous géré la sécurité de votre fils à distance?

Avant de quitter mon pays, j'ai aidé mes parents à déménager dans un petit village avec mon fils. Bien sûr, j'avais encore peur pour eux. On discutait tous les jours par Skype. Lorsque j'ai reçu mon premier salaire, j'ai acheté un bon ordinateur, avec une bonne caméra.

Comment se sont passés les débuts de votre activité professionnelle en tant que nounou?

J'ai rencontré beaucoup de difficultés avec ma première famille. Je travaillais treize heures par jour en ne gagnant que 1800 francs par mois. En discutant

avec d'autres nounous au parc, j'ai compris que je pouvais prétendre à de meilleures conditions, même si j'étais sans papiers. J'ai alors rejoint une famille très gentille, qui me payait 2900 francs net par mois. Et j'étais nourrie-logée.

Comment surmontez-vous le fait d'être au quotidien avec des enfants sans voir le vôtre?

Le fait de coucher et éduquer les enfants d'autres personnes mais pas le mien a constitué les années les plus difficiles de ma vie. Je pleurais chaque jour. Les enfants que je gardais avaient plus ou moins l'âge de mon fils. Quand j'ai pu le prendre dans mes bras pour la première fois en cinq ans, il avait 10 ans. Nous avons dormi ensemble pendant deux jours. C'était comme dans un rêve.

A partir de quel moment avez-vous entrepris des démarches pour faire venir votre enfant?

Quatre ans après mon arrivée en Suisse, mon ex-mari a été victime d'un double at-

tentat. Je suis retournée au Honduras, où le juge, au vu des circonstances, m'a octroyé le droit de faire sortir mon fils du pays. J'ai aidé ma famille à s'installer aux États-Unis, puis je suis retournée en Suisse, avec mon fils, qui a pu entrer à l'école.

La situation s'est alors enfin normalisée pour vous?

Non, j'ai dû tout recommencer. Après un mois sans travail, j'ai pris la première place que j'ai trouvée. J'ai été victime de violences. C'était l'enfer. J'ai alors cherché une association vers qui me tourner. Après avoir rejoint la Swiss Nanny Association, j'ai été engagée par deux familles, qui me payaient le salaire minimum. Aujourd'hui, je travaille quarante heures par semaine et je gagne 3450 francs brut. J'ai même un contrat et des fiches de salaire! Grâce à l'opération Papyrus, je devrais bientôt recevoir mon permis. Mon rêve est d'avoir un appartement juste pour mon fils et moi.

PROPOS RECUEILLIS PAR CBR

*Prénom d'emprunt.